



# Dispositions d'exécution pour la finale du Championnat suisse de groupes 300m (CSG-F300)

Edition 2024 - Page 1

Doc.n° 3.50.07 f

La division Fusil 300m édicte les dispositions d'exécution suivantes (DE) pour la finale du Championnat suisse de groupes 300m (CSG-F300):

## 1. Bases

- 1.1 Règlement du Championnat suisse de groupes 300m (CSG-F300)  
(FST: Doc. n° 4.04.4605)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir  
(FST: Doc. n° 1.10.4020)
- 1.3 Catalogue des moyens auxiliaires autorisés par le DDPS (SAHS; Form 27.132)
- 1.4 Directives sur la lutte contre le dopage (FST: Doc. n° 1.10.5000)

## 2. Date et lieu

- 2.1 Date: Samedi 31 août 2024
- 2.2 Lieu: Stand de tir de l'Ohrbühl Winterthur, (Ohrbühlstrasse 4 – parking "Driving-Park")

## 3. Droit de participation

Sont admis à la finale les groupes qui se sont qualifiés et qui figurent dans la liste de départ. Ces groupes sont invités par écrit.

### 3.1 Inscription

Les groupes qualifiés pour la finale doivent s'inscrire à celle-ci d'ici au 18 août 2024, 18h00 sur le portail du CSG-F300 (<https://sgm-g300.shoot-comander.ch>).

A cet égard, les cinq tireurs de la finale doivent être saisis avec leur numéro de licence. En même temps, les cartes de banquet ainsi que les insignes (2 max.) doivent être commandés en parallèle. En raison de l'inscription effectuée pour la finale, la facture correspondante avec code QR sera envoyée par courriel au chef de groupe, qui devra être réglée sous 10 jours et au **23 août** au plus tard.

**Les inscriptions par courriel, par téléphone ou par écrit ne sont pas acceptées!**

### 3.2 Empêchement

Les groupes qualifiés pour la finale qui **ne veulent pas** y participer doivent en faire part à la centrale d'annonce du CSG-F300 par courriel d'ici au 22 juillet 2024, 18h00:

Centrale d'annonce du CSG-F300:

Courriel: [hubert.mueller@swissshooting.ch](mailto:hubert.mueller@swissshooting.ch)

Tout désistement communiqué dans les délais n'aura pas de conséquence financière pour le groupe. Une annulation non communiquée dans les délais aura pour conséquence que les frais de la finale seront facturés au groupe.

En cas de désistement dans les délais, le groupe classé troisième de la combinaison correspondante sera nommé ultérieurement.

### **3.3 Mutations**

Les mutations doivent être signalées à la Centrale d'annonce du CSG-F300 jusqu'à au plus tard le mercredi 21 août 2024, 18h00. Exceptionnellement (maladie, cas imprévu, etc.), des mutations peuvent être apportées contre la présentation de la carte de membre jusqu'à 60 minutes avant le début du tir du 1er tour de finale. Les noms de ces tireurs remplaçants n'apparaîtront toutefois que sur le classement final.

### **3.4 Licences**

Tous les participants à la finale sont soumis à obligation de licence et ne peuvent participer à la finale selon le règlement qu'avec la société de base (membre actif A).

Les sociétés sont elles-mêmes responsables de la saisie complète et en temps voulu des données de leurs membres dans l'Administration des associations et des fédérations de la FST (Admin FST).

## **4. Contrôles / Directives**

### **4.1 Contrôles antidopage**

Des contrôles antidopage peuvent être ordonnés dans le cadre de la finale.

### **4.2 Contrôles**

Le contrôle des fusils avant le tir est obligatoire et peut être fait à partir de 06h30. L'approbation du fusil est attestée au moyen d'un autocollant placé à un endroit bien visible.

En ce qui concerne l'habillement, et les moyens auxiliaires, les RTSp de la FST (en particulier RTCF art. 1 et 2, ainsi que 14-21) ainsi que le catalogue des moyens auxiliaires du DDPS, dans leurs versions actuelles le jour de la finale, font foi. Des contrôles subséquents peuvent avoir lieu pendant le concours.

### **4.3 Directives des organisateurs**

Il y a lieu de se conformer à tout moment aux directives des fonctionnaires (sont reconnaissables au badge qu'ils portent).

Les places de parc à disposition des participants sont signalées (Ohrbühlstrasse 4, 8409 Winterthur; Driving-Park). Les véhicules mal garés seront déplacés aux frais des contrevenants.

### **4.4 Dépôt du matériel / Zone d'attente**

Les garde-robes et le local pour l'entrepôt du matériel sont attribués à tout champ dans des secteurs séparés. Il est interdit de prendre les sacs d'accessoires et les étuis des fusils avec soi dans le stand de tir. Les ustensiles trouvés ailleurs qu'aux endroits mentionnés ci-dessus seront ramassés par les fonctionnaires.

La zone d'attente à la disposition des tireurs se trouve dans l'enceinte du stand de tir, ainsi que sous la tente de fête devant le stand de tir.

Les participants portent l'entière responsabilité de leur séjour dans la zone d'attente ainsi que du dépôt de matériel dans les garde-robes ou dans le local à matériel. Ces localités ne sont pas surveillées. Toute responsabilité des organisateurs ou de la FST est exclue.

Les garde-robes et le local à matériel doivent être libérés au plus tard à 13h30.

Les ustensiles oubliés ou qui ont été ramassés par les fonctionnaires peuvent être retirés au guichet du stand de tir.

Les fusils qui n'étaient pas correctement déposés et qui ont été ramassés par les fonctionnaires peuvent être retirés au guichet du stand de tir moyennant le paiement d'une pénalité de 50.00 frs.

## **5. Déroulement du concours**

### **5.1 Remise du matériel / Munition**

La remise des cartes de départ, des munitions, des cartes de banquet et de la distinction au chef de groupe a lieu avant le premier tour de tir. Le guichet du stand de tir Ohrbühl est ouvert de 07h15 à 13h00.

Seules les munitions nécessaires au concours, qui sont fournies par les organisateurs au stand de tir de Ohrbühl, peuvent être chargées et tirées. Les participants utilisant d'autres munitions ou surchargeant seront immédiatement disqualifiés.

## 5.2 Attribution des cibles

L'attribution des cibles est faite par le préposé du CSG-F300 de la FST. La liste relative est envoyée aux groupes participants avec les formulaires d'inscription pour la finale.

## 5.3 Coups d'essai / Coups de concours

Au début de chaque tour, chaque participant tire trois coups d'essai obligatoires. Après ceux-ci débute le programme de concours.

Il ne faut commencer le tir que lorsque sur le moniteur apparaît le mention « BEREIT ». Les coups donnés après l'apparition de la mention « STOPP » ne sont pas marqués et donc validés comme zéro.

## 5.4 Temps à disposition pour le tir / Programme

Le programme de la journée de la finale règle le déroulement du concours. Le tableau des temps de tir des groupes leur est envoyé avec les formulaires d'inscription pour la finale.

Le début et la fin de chaque tour est communiqué par haut-parleur. Les coups manquants ou qui ont été tirés hors du temps imparti sont enregistrés comme valant zéro. L'heure indiquée par l'horloge électronique du stand de tir fait foi.

Modifications des programmes de concours et de la journée en cas de brouillard:

- si le concours peut débuter au plus tard à 08h30;  
les 3 tours sont tirés par champs (groupes A 16, D24, E 24)
- si le concours peut débuter au plus tard à 09h40  
seuls 2 tours sont tirés par champs (groupes A 16, D24, E 24)
- si le concours peut débuter au plus tard à 10h55  
1 seul tour sera tiré par champs (groupes A 16, D24, E 24).

La décision est prise par le chef du ressort CSG-F300 de la FST et le président du CO de l'organisation de la place de tir.

## 5.5 Coaching des tireurs

Le coaching non-verbal (par des signes) est autorisé. Toute autre assistance à un tireur en lice est interdite pendant le concours. Toute contravention à cette règle sera punie par la disqualification du tireur assisté irrégulièrement.

Outre les tireurs en lice, seuls les chefs des groupes tirant et les fonctionnaires sont tolérés devant la barrière mise en place dans le stand de tir.

## 5.6 Dépouillement des résultats

Le dépouillement des résultats est effectué par le bureau des calculs de l'organisation du stand de tir.

La somme des tirs du concours constitue le résultat individuel.

La somme des cinq résultats individuels constitue le résultat du groupe.

En cas d'égalité de résultat de groupe, la décision se fera sur la base de l'ensemble des meilleurs résultats individuels, puis des meilleurs coups de l'ensemble du groupe, puis du lot.

## 5.7 Réclamations

Les réclamations contre des classements de coups et de résultats reconnaissables ou contre des dispositions prises par l'organisation de la place de tir doivent être déposées par écrit auprès du jury du concours **avant la poursuite du concours**, celles contre le classement publié au plus tard 10 minutes après la publication, contre une taxe de 50 frs. Il ne sera pas tenu compte des réclamations déposées ultérieurement.

## 5.8 Jury

Le jury du concours est composé de trois personnes. Les noms de ces personnes sont communiqués le jour du concours. **La décision du jury du concours est souveraine.**



## 6. Finances

Les frais de participation à la finale (y compris la nourriture) se montent à 65 frs par tireur. Le montant total pour le groupe sera facturé au chef de groupe par la centrale d'annonce et doit être réglé sous 10 jours et au plus tard le 23 août 2024.

En outre, des cartes de banquet pour le repas de midi (à 40 frs) peuvent être commandées en même temps pour les personnes accompagnantes. Ces cartes doivent être commandées en même temps que l'inscription à la finale et seront facturées avec les coûts de la finale. Il n'est possible de tenir compte des désirs de réservation de tables pour les participants et leurs accompagnants que si les versements sont effectués à temps. L'accès à la salle des fêtes pendant le repas de midi n'est pas autorisé aux personnes qui ne possèdent pas de carte (un contrôle est effectué à l'entrée). Les cartes de banquet délivrées ne sont pas reprises.

## 7. Distinctions

Chaque participant à la finale obtient une distinction; chaque groupe peut acquérir au plus deux distinctions supplémentaires (à 25 frs). Celles-ci doivent être commandées en même temps que l'inscription à la finale et seront également facturées avec les coûts de la finale.

Tous les groupes participant à la finale reçoivent une carte couronne d'une valeur de 100 frs.

Les groupes vainqueurs de chaque champ sont proclamés Champions suisses de groupe 300m et reçoivent le prix de la FST (grand vitrail).

Les premiers trois groupes de chaque champ reçoivent des médailles en or, argent et bronze, ainsi qu'une carte couronne supplémentaire d'une valeur 400 frs, 300 frs resp. 200 frs.

Les groupes participant à la finale (champ A rang 4, champs D et E rangs 4 – 6 chacun) reçoivent en plus une carte de prime d'une valeur de 100 frs.

## 8. Proclamation des résultats

La participation à la proclamation des résultats est obligatoire pour tous les tireurs des groupes participant à la finale et va à la charge des groupes. La proclamation des résultats aura lieu après le repas, vers 15h15, dans la salle des fêtes.

## 9. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions contraires, notamment celles des DE de la finale du CSG-F300 de la saison 2023.
- ont été approuvées par la division des fusils de 300m le 18 avril 2024.
- entrent en vigueur le 01.05.2024.

### FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE TIR

Walter Brändli	Hubert Müller
Chef de la division	Préposé au
Fusil 300m	CSG-F300